



Claudy DESOIL Rally

28 et 29 mai 2016

VISA ASAF n° 005

ASBL Motor Union Yvo Grauls.

N° D'ENTREPRISE : 413416176.

ADRESSE DES VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Garage RENAULT Route de Mons 276 6560 Erquennes.

REGLEMENT PARTICULIER

REMARQUE : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I - TIMING

- 07.04.16** Parution du Règlement Particulier
- 10.04.16** **Date de début des engagements**
- 24.04.16** **Fin de la période des engagements assurés pour les « engagés prioritaires »**
(art. 5 du RPR)
- 25.05.16** **12h00 Clôture de réception des engagements à droits simples**
- 26.05.16** 20h00 Attribution des numéros
21h00 Affichage de la liste des engagés
- 28.05.16** 09h00 Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif
(Licences, carte d'identité, permis de conduire, délivrance TP, des licences journalières « 1J-B » et « 1J-A4 »))
09h30 Distribution du road-book et des documents "assistance".
09h40 Début des reconnaissances
15h00 Clôture des inscriptions à droits majorés
15h15 Fermeture des VA
16h00 Ouverture des VT
19h00 Fin absolue des reconnaissances
20h30 Fermeture des VT
21h00 Fermeture du secrétariat et de la permanence
- 29.05.16** 07h00 Ouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires
07h20 Fermeture des VA et VT complémentaires.
07h30 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
Ouverture du parc fermé de départ.
08h10 Départ de la première voiture pour la 1^{ère} boucle
10h18 Départ de la première voiture PH. (heure approximative)
11h15 Départ de la première voiture pour la 2^{ème} boucle
14h20 Départ de la première voiture pour la 3^{ème} boucle
17h00 Départ de la première voiture pour la boucle 4 (1 EC)
17h30 Arrivée de la première voiture PH. (heure approximative)
17h45 Arrivée de la première voiture (D1234)
18h00 Affichage des résultats officiels PH.
18h30 Officialisation du classement
- 30' après l'arrivée de la dernière voiture : affichage des résultats officiels.**
30' plus tard : officialisation des résultats.
30' plus tard : proclamation des résultats et remise des coupes.

II - ORGANISATION

Art. 1 - Organisation

L'ASBL M.U. Yvo Grauls organise, les 28 et 29 mai 2016, le 33ème **Claudy Desoil Rally**. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- | | | |
|------------------------------------|----------------------------|------------------------|
| • Directeur de course | Michel KIRSCH | Lic ASAF n° 267 |
| • Directeur de course adjoint | Benoît BALIGANT | Lic ASAF n° 274 |
| • Directeur de course adjoint | Cédric SMOOS | Lic ASAF n° 255 |
| • Directeur de la sécurité | Eddy LIMBOURG | Lic ASAF n° 311 |
| • Directeur de la sécurité adjoint | Damien CLARISSE | Lic ASAF n° 269 |
| • Secrétaire du meeting | Caroline BROUSMICHE | Lic ASAF n° 275 |
| • Secrétaire du meeting adjoint | Sandra MARY | Lic ASAF n° 317 |

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**

- | | | |
|-----------|------------------|--------------------|
| Président | Laurent WALBRECQ | Lic ASAF n° Ht 22 |
| Membres | Pierre VANDERLIN | Lic ASAF n° Bt 113 |
| | Michel ROQUET | Lic ASAF n° Na 951 |

a) **Collège des Commissaires Techniques**

- | | | |
|-------------|-----------------------|--------------------|
| Président | Georges GILBERT | Lic ASAF n° Na 973 |
| Membres | Daniel RIHOUX | Lic ASAF n° Na 813 |
| | Alain BERNARD | Lic ASAF n° Ht 353 |
| | Yves BAR | Lic ASAF n° Na 813 |
| | Katia LIEMANS | Lic ASAF n° Na 802 |
| | Didier LIBOIS | Lic ASAF n° Ht 330 |
| | Laurent DELEERSNIJDER | Lic ASAF n° Ht 360 |
| Secrétaires | Pat. DENEUFBOURG | Lic ASAF n° Ht 226 |
| | Marie-Luce CATOUL | Lic ASAF n° Na 964 |

- **Inspecteur "Sécurité "** Lambert SEVRIN Lic ASAF n° Lg 419

- **Observateur ASAF** A désigner

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- **Relation concurrents** Patrice BRECHT Lic ASAF n° Ht 266

Chefs de sécurité des EC :

Frédéric GOBEAUX, Lic n° 22206 - Mickael Joniaux, Lic n° 20269 - Didier DEJASSE, Lic n°21798 – (A désigner pour la EC.1)

- **Responsables des EC :**

- Louis Modave, Lic 653, Luc Joniaux, Lic 367, Christian CAREME, Lic 872, Michel BAERTS, Lic 273.

- **Secours médicaux**

- Equipe médicale : CRS. Ambulances : Croix rouge de Belgique. Nombre : 5

III - MODALITES GENERALES

Art. 2 Eligibilité

Le **Claudy Desoil Rally** est une épreuve de rallye type B (voir « Avant-propos » et Art 26 du RPR) comptant pour les championnats de la Fédération Wallonie Bruxelles, les championnats des CSAP de Hainaut, de Brabant Fr et de Namur, le «Challenge Bruno Thiry», et « Prov'historic Masters Challenge » de l'ASAF.

Art. 3 Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des divisions 1, 2, 3, et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH/SR.

Art. 4 Description Parcours

- 3 boucles identiques d'une longueur de **69.8 Kms** dont **34.8 kms** d'étapes de classement et une dernière boucle d'une longueur de **27.9 Kms** dont **14.2 Kms** d'étape de classement. La 4^{ème} boucle sera composée de la seule EC1.

- | | |
|--------------------------|---------------------------------|
| EC. 1 : 14.200 Km | Etape Show (100 % asphalte) |
| EC. 2 : 7.600 Km | Etape en ligne (100% asphalte) |
| EC. 3 : 4.100 km | Etape en ligne (100% asphalte) |
| EC. 4 : 8.900 km | Etape en ligne (100% asphalte), |

- Total (Div 1234) : **237.3 Kms**, dont **118.6 Kms** d'EC, 100% asphalte.
- Total (PH) : **180.5 Kms**, dont **91.4 Kms** d'EC, 100% asphalte.

Les concurrents de la Division Prov'Historic ne participeront pas aux 3 dernières EC et partiront 10' après le dernier concurrent des D1234. (2 boucles complètes et les 2 premières EC de la troisième boucle)

Art 5 Procédure d'engagement

A) Engagement : **Attention, un bulletin incomplet ne sera pas enregistré !**

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications », DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 10 avril et, au plus tard, le 25 mai avant 12 H 00, à Michel KIRSCH, 263 Rte de Mons 6560 Erquelinnes.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt au plus tôt le 10 avril 2016 et au plus tard, le 25 mai 2016 à 12 heures. (Attention aux délais bancaires)

Banque ING : BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE61 3600 5608 6517

Intitulé : Motor Union Yvo Grauls/ Nota Desoil 16 Equipage : X (XXX) / Y (YYYY) Div et Cl.

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 28 mai à 15 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20%. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b.)

B) Nombre maximum d'engagés :

Le nombre de participants est limité à 150 (voir Art 9.2 du RSG et Art 5. du RPR).

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 30 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections se produisent parmi les 150 équipages initialement retenus (voir Art. 9.2 du RSG)

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 7.1 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complet et régularisé (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur **avant le 25 mai 2016 à 12 heures.**

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

C) Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11. du RSG des Prescriptions ASAF.)

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à **310 €**.

- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à **360 €**

- Le droit d'engagement pour la Div. Prov'Historic (PH) s'élève à **270 €**

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%. (Sauf pour les Divisions PH).

REMBOURSEMENTS :

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- ▶ a- Ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- ▶ b- Ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- ▶ En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- ▶ Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

- ▶ Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- ▶ Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve, pour un cas de force majeure (à justifier*) **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- ▶ a- Remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- ▶ b- Remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples, mais avant l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

*** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.**

C) Attribution des numéros (voir Art. 5 du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 26 mai à 20 heures, au siège social de l'ASBL Motor Union Yvo Grauls. 263 rte de Mons, 6560 Erquelinnes. 071/558588. Permanence jusqu'à : 23 heures.

Les numéros en division 1, 2, 3, et 4, seront attribués de 1 à 200 ; en division PH – SR, de 201 à 250 ; en division PH – Classic, de 251 à 299.

Art. 6 Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9. du R.P.R.)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le 28 mai 2016 de 09h40 à 19h00.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

Une réglementation interne sera distribuée aux concurrents le samedi 28 mai 2016 en même temps que le Road-Book.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré. Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.
N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Damien Clarisse, Michel BAERTS, Patrick CAPELLE, Charles LECHIEN, Eddy LIMBOURG, Benoit BALIGANT et Michel KIRSCH seront affectés à la surveillance des reconnaissances avant, pendant et après le timing autorisé.

Ils vérifieront également le respect ou le non respect de la zone d'assistance, ainsi que l'utilisation des bâches imperméables.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR)

2 fois par boucle, à la Station TEXACO à Erquelinnes à l'endroit du parc d'assistance N° 1.

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Sur les parkings autour du rond point de la station TEXACO à Erquelinnes, sur la place communale d'Erquelinnes, et ce à partir du samedi 28 mai après 18h00 uniquement pour les parkings, pas pour la place communale. Seuls ces 2 endroits seront autorisés.

Petite Assistance de 5' autorisée avant la EC.1, (Pont de l'autoroute, RN 40) et 5' avant l'EC.3 (Chemin du Gros Roulois). Ces 2 emplacements supplémentaires, sont donc autorisés, mais facultatifs !

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de celles-ci, seules, des réparations effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel embarqué et avec les moyens du bord seront

autorisées. (Sauf ravitaillement en air, eau, huile, carburant auprès de la station-service autorisée par le présent règlement particulier.

ATTENTION : MISE HORS COURSE A LA 1^{ère} INFRACTION CONSTATEE

IV - CENTRE DE L'ÉPREUVE (voir plan d'accès)

Art 7. Parc fermé (voir Art. 12 du R.P.R.)

Situation du parc fermé de départ : Garage RENAULT Baligant, rte de Mons à 6560 Erquelinnes, et parking du Colruyt à Erquelinnes.

Art 8. Vérifications techniques (voir Art. 1.1.8. et 3. du R.P.R.)

Les VT préliminaires auront lieu le 28 mai 2016 à partir de 16 h 00, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications » ou suivant le timing défini sur la feuille des renseignements.

Emplacement : **Garage RENAULT BALIGANT** à Erquelinnes, 276 Rte de Mons.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (art.3.11 RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : à l'arrière du Garage RENAULT, à Erquelinnes.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Parking du magasin Colruyt, rte de Mons à Erquelinnes (200M du garage Renault).

Art 9. Vérifications administratives

A. Contrôle administratif obligatoire

(Garage RENAULT Baligant 276 rte de Mons à Erquelinnes 071/ 555228 de 9h00 à 15h15)

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe plus de licences d'un jour pour les rallyes de type B et B-Short. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises, éventuellement assortie d'un « titre de participation », (Voir art.2.2.10 du RSG) seront donc admis au départ.

B. Récupération des licences

En cours d'épreuve :

Au secrétariat, situé à l'intérieur du PC au Garage RENAULT Baligant

En fin d'épreuve :

Au secrétariat, situé à l'intérieur du PC au Garage RENAULT Baligant

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, et jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc d'arrivée.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (voir Art. 2.2.12 du RPR).

V - DOTATION

Art. 10 Proclamation des résultats

- 10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le Dimanche 29 mai 2016 à l'intérieur du Garage RENAULT Baligant, 276 rte de Mons à Erquelinnes, au plus tôt 30 minutes après l'officialisation des résultats.

- 10.2. Des trophées seront distribués successivement comme suit :

- Trophée **FREDERIC CAPITE** à l'équipage classé, jugé le plus spectaculaire (Div. 1-2-3-4, confondues)
- Trophée **JEAN BALIGANT** au 1^{er} équipage classé avec une Renault en Div. 1-2-3, confondues
- Trophée **CLAUDE DESOIL** au **copilote** de l'équipage classé ayant remporté le plus grand nombre d'EC en Div. 1-2-3, confondues
- Trophée **CLAUDY DESOIL** au **pilote** de l'équipage classé ayant remporté le plus grand nombre d'EC en Div. 1-2-3, confondues.
- Trophée **MARC PASCUAL** au Pilote le mieux classé, utilisant une « Propulsion », en Div. 1-2-3 confondues.
- 3 Premiers de la Division PH - S/R
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG – calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- 3 Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et copilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

VI – POINTS DE CONTACT

Art. 11 Permanences

- Jusqu'au 28 mai 2016 à 9 heures Michel Kirsch, 263 Rte de Mons à 6560 Erquelinnes
- 071/558588 ou 0496/ 534269 - kirschmich@gmail.com
- Garage Baligant, Rte de Mons, 276 rte de Mons à Erquelinnes
071/ 55 52 28 (Fax : 071/ 55 89 11)
- www.yvograuls.be
- A partir du samedi 28 mai 2016 à 9 heures Garage Baligant, 276 rte de Mons, 6560 Erquelinnes.
- 071/ 55 52 28 ou Michel Kirsch, 0496/ 534269.)

Art 12 Tableau d'affichage

Situation exacte : A l'intérieur du Garage RENAULT (PC) sur les vitres du Bureau de calculs.

VII – DIVERS

- A) Road-book assistance. Panonceaux « assistance » (Voir Art. 17. du R.P.R.)
- B) Programmes disponibles à partir du samedi 28 mai 2016 à 10h00 au Chapiteau situé sur le parking du garage RENAULT.
- C) Petite restauration sur place et dans le centre d'Erquelinnes.
- D) Hôtels et gîtes : Office du tourisme – www.erquelinnes.be
- E) Résultats en direct sur www.csaphainaut-live.be
- F) Site internet de l'organisation www.yvograuls.be



VIII - APPROBATIONS

Art 13

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2016 seront d'application.

Art 14.

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Katty BARIO **pour la CSAPH**, Lic. Ht n°011, en date du **24 mars 2016**
- Jean-Claude PUISSANT **pour l'ASAF**, Lic : Na 957, en date **du 04 Avril 2016.**

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Lambert SEVRIN, Lic Lg 419, en date du 16 mars 2016.

Club organisateur : Motor Union Yvo Grauls	N°
Epreuve : Claudy DESOIL RALLY	Date : 28 et 29 mai 2016
Bulletin d'inscription à renvoyer du 10 avril au 25 mai 2016 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à Michel KIRSCH, 263 Rte de Mons, 6560 ERQUELINNES	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION				
Engagement reçu *	Paiement reçu *	Ordre d'inscription *	Division*	CHALLENGES <input checked="" type="checkbox"/> Seuls, les pilotes pré-inscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part
Le / /	Le / /		Classe *	B. THIRY (Chpt FWB, seulement) <input type="checkbox"/>

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

..... / « »

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF	VAS	N° Licence	Type	Ecurie
	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

..... / « »

Né(e) le : Adresse : N°:.....

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°.Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF	VAS	N° Licence	Type	Ecurie
	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

Division 1,2,3,4, PH Classic, PH S/R,	Division 1	Classe 1	Classe 2	Classe 3	
		(0 à 1400 cc) Min. A4	(+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	(+ de 1600 cc) Min. A3	
Classe	Division 2	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
		(0 à 1400 cc) Min. A4	(+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	(+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	(+ de 2000 cc) Min. A3
Divisions PH Classic - PH S/R	Division 3	Classe 8	Classe 9	Classe 10	Classe 11
		(0 à 1400 cc) Min. A4	(+ de 1400 à 1600 cc) Min. A3	(+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	(+ de 2000 cc) Min. A3
		Division 4	Classe 12	Classe 13	Classe 14
			(0 à 1600 cc) Min. A3	(+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	(+ de 2000 cc) Min. A3
				Classe 16	Classe 17
				(+ de 1300 à 1600 cc) Min. A4	(+ de 1600 à 2000 cc) Min. A4
				Classe 18	Division S/R
				(+ de 2000 cc) Min. A4	(Toutes cylindrées) Min. A3

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le / / [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

EPREUVE : Claudy DESOIL RALLY

Date : 28 et 29 mai 2016

N°:

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si pseudonyme : « »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si pseudonyme : « »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité			
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier évtlt la liste des engagés)	
Casque/ HANS		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		Commissaire Technique	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:	
Ornement extérieur		Nom/Cachet :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Elargisseurs de voies			
Pneumatiques			